



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 D 00842

Numéro SIREN : 797 976 461

Nom ou dénomination : A.G.A GROUPE

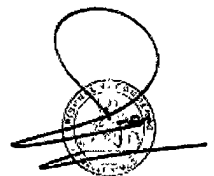
Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2017 sous le numéro de dépôt A2017/008257



1038817

Dénomination : A.G.A GROUPE
Adresse : 14 route de Frigoulet BP 3 30630 Goudargues -FRANCE-
n° de gestion : 2013D00842
n° d'identification : 797 976 461
n° de dépôt : A2017/008257
Date du dépôt : 20/10/2017

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
19/10/2017



1038817

RECU 20 OCT. 2017

13 D 842
A 7257

SOCIETE CIVILE A.G.A GROUPE
Société Civile au capital de 315 085 €
Siège social : 14 Route de Frigoulet, BP3
30630 GOUDARGUES
797 976 461 RCS AVIGNON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE CIVILE « A.G.A GROUPE » en SAS**

**Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la SOCIETE A.G.A
GROUPE, société civile, en société par actions simplifiée.**

Monsieur,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce par décision unanime des associés en date du 10 octobre 2017, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Orange,

Le 19 octobre 2017

Mr Paul DELARBRE

Commissaire à la transformation

